

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 24 février 2020

## LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

**Nadège LEFEBVRE**, Présidente du Conseil départemental de l'Oise et **Marc-André AZAM**, Directeur général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Oise ont signé le 21 février 2020, **une convention pour lutter plus efficacement contre la désertification médicale.**

Cette signature officielle scelle un partenariat fort entre les deux entités qui **répond à des objectifs communs** :

- **Attirer** plus de professionnels de santé sur le territoire ;
- Permettre que chaque habitant du département de l'Oise puisse **bénéficier d'un médecin traitant** et consulter dans des **délais raisonnables.**

Concrètement, ce partenariat permettra d'établir, entre les services du Conseil départemental et de la CPAM de l'Oise, **une cartographie des professionnels installés et des besoins recensés** sur l'ensemble du territoire. Ces données permettront d'**accompagner au mieux les médecins** mais aussi **les élus locaux** qui portent des projets liés à la santé.

Cette synergie permettra également de présenter et de faire connaître davantage **les offres respectives du Conseil départemental et de la CPAM de l'Oise** au profit des médecins.

« Je me félicite de la signature de cette convention, c'est une avancée importante pour lutter efficacement contre la désertification médicale. Nous espérons aussi que cet engagement permettra de fédérer d'autres acteurs de la santé sur cette question qui nous préoccupe tous. »

**Nadège LEFEBVRE**

**Présidente du Conseil départemental de l'Oise**

« Cette Convention est une excellente nouvelle pour la population de l'Oise. C'est en unissant nos forces et en jouant sur la complémentarité de nos missions que nous pourrions accompagner de manière plus efficace les professionnels de santé dans leur projet d'installation. »

**Marc-André AZAM**

**Directeur Général de la CPAM de l'Oise**



### CONTACTS :

06 69 57 84 74 - Service Presse du Conseil départemental de l'Oise  
07 78 69 52 50 - Françoise De Rocker - CPAM de l'Oise

## LES DISPOSITIFS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE

### DEUX AIDES DIRECTES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **L'aide financière à l'installation pour les jeunes diplômés**, qui préféreraient exercer à l'hôpital pour ne pas s'endetter. Il s'agit d'**une enveloppe de 1,5 M€** pour l'aide à la première installation en libéral des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes. La collectivité accorde **une aide jusqu'à 20 000 € pour l'ensemble de ces professionnels de santé** et **40 000 € pour les chirurgiens-dentistes**.

- **Le prêt d'honneur** est une aide aux généralistes, spécialistes, dentistes, infirmiers et kinésithérapeutes s'installant pour la première fois en zone de désertification médicale dans l'Oise. **Le Conseil départemental investit 1M€** pour ces prêts à taux zéro pour la première installation d'un montant allant jusqu'à 50 000 € par professionnel, pour une durée de 2 à 5 ans et cumulable avec l'aide à l'investissement, dans la limite de 80 % du montant investi. **Elle complète l'aide financière à l'installation pour permettre, par exemple, l'acquisition de locaux.**

Les aides individuelles seront octroyées **en échange d'un engagement d'installation dans l'Oise de 5 ans** avec un volume horaire de 28h/ semaine. Le bénéficiaire pourra être un jeune diplômé ou un professionnel de santé n'ayant jamais exercé en libéral dans l'Oise.

*Le cabinet doit être installé en zones sous-dotées telles que définies par le zonage de l'ARS.*

### MISE EN PLACE D'UN GUICHET D'ACCUEIL UNIQUE

**La création d'un service d'accompagnement individualisé**, la « cellule Oise-Santé », pour faciliter les démarches des professionnelles mais aussi individuelles des professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Oise.

### SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DE MAISONS DE SANTÉ

**L'aide à la création de maisons de santé ou de cabinets médicaux** favorise l'exercice groupé de la médecine, et le remplacement des professionnels pendant leurs congés ; ces structures répondent aux attentes de nombreux médecins. **Le Conseil départemental investit 2M€ pour la création de maisons de santé pluri-professionnelles** portées par les communes et les communautés de communes.

### EXPÉRIMENTATION DE LA TÉLÉMÉDECINE

Pour compléter ce Plan Oise Santé, un diagnostic **pour l'implantation de cabines de téléconsultation dans des communes** où l'accès à un médecin est compliqué est en cours de réalisation. Si ce diagnostic est concluant, une aide financière à l'acquisition de ce type d'équipement pourrait être mise dans les prochains mois.



#### CONTACTS :

06 69 57 84 74 - Service Presse du Conseil départemental de l'Oise  
07 78 69 52 50 - Françoise De Rocker - CPAM de l'Oise

## LES DISPOSITIFS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) DE L'OISE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

La CPAM de l'Oise se mobilise pour que **chacun puisse bénéficier d'un médecin traitant** et puisse obtenir une **consultation dans les meilleurs délais**, idéalement dans les 24h. Dans les projets d'accompagnement des structures d'exercice regroupé, **la CPAM privilégie ce qui permet d'atteindre ces objectifs.**

Face à la problématique de la démographie médicale très prégnante dans le département, la CPAM de l'Oise s'est mobilisée pour **développer un outil de diagnostic statistique**, permettant d'identifier avec précision et de manière prospective les zones en situation de fragilité (implantation des médecins, tant généralistes que spécialistes, taille de leur patientèle, âge des médecins,... mais aussi portrait de la population de la communauté d'agglomération considérée : âge, répartition H/F, pathologies,...).

Cet outil sert notamment à **partager des données** avec les porteurs de projets de Maisons de santé pluridisciplinaire (MSP), de Centres de santé et de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), en vue de les appuyer dans l'élaboration du diagnostic territorial, servant de base à leur projet.

Ces données sont également partagées dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) dont la CPAM est signataire, à l'instar du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Chaque porteur de projet est ainsi **accompagné par la CPAM de manière personnalisée**, à l'occasion de rencontres régulières. **La CPAM de l'Oise l'informe sur les aspects conventionnels et techniques** (téléservices notamment) et **le conseille sur les étapes et formalités** à effectuer auprès des différentes institutions susceptibles d'intervenir en soutien du projet (ARS, Conseil Départemental, CPAM).

Cet accompagnement personnalisé porte aujourd'hui ses fruits puisque le département compte déjà **9 MSP conventionnées** avec l'Assurance Maladie et **9 Centres de santé conventionnés**, auxquels s'ajoutent **5 projets bien avancés.**

Avec le développement des assistants médicaux et de la télémédecine, cette démarche d'accompagnement prend tout son sens. Il s'avère en effet nécessaire de **rendre attractif le territoire de l'Oise** et de **s'adapter aux contraintes** et à l'**évolution des attentes** de la profession médicale, en faveur d'un **exercice regroupé, pluri disciplinaire, en articulation avec le monde hospitalier, et d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.**



### CONTACTS :

06 69 57 84 74 - Service Presse du Conseil départemental de l'Oise  
07 78 69 52 50 - Françoise De Rocker - CPAM de l'Oise